

Chères roëzéennes, chers roëzéens,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la confiance renouvelée que vous m'avez accordée lors des dernières élections municipales et communautaires, ainsi que celle que vous portez à ma nouvelle équipe.

Ces élections furent très particulières car les nouveaux élus ne pouvaient être installés en mars à cause du Covid. Il nous a fallu attendre fin mai pour enfin pouvoir se réunir afin de mettre en place le Conseil, le Maire, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers municipaux.

La gestion du Covid a été assez lourde au niveau de l'organisation, car le peu de directives émanant des services de l'État nous a obligé à devoir gérer cette crise en s'appuyant sur le bon sens et de fortes précautions sanitaires. Un certain nombre d'agents communaux étaient mobilisés, permettant d'assurer les missions de base de la commune. Le plus important a été de prendre des nouvelles et d'approvisionner nos anciens qui parfois vivent seuls dans la campagne. En cela, j'ai pu m'appuyer sur une équipe de bénévoles qui était relais dans les différents hameaux de la commune. Je les en remercie.

On peut dire que la situation a été maîtrisée, y compris à l'EHPAD dans lequel, grâce aux mesures d'hygiène strictes qui ont été prises, aucun cas de contamination n'a été relevé.

Nous nous sommes ensuite mobilisés pour la mise en place d'un stock de masques afin de les distribuer à la population. Nous avons eu la chance que des élus et des bénévoles se proposent pour la confection de plus de 1.000 masques en tissus.



Deux entreprises roëzéennes Avenplast et Polydécor ont uni leurs compétences pour proposer des visières en plexiglas mais également des protections pour les commerces et les services, telles que vous pouvez les voir à l'accueil de la mairie. Nous avons ensuite, avec les nouveaux élus, organisé des distributions de masques à la population, notamment aux plus fragiles.



Même si la situation a connu un moment de répit juste après le déconfinement, nous voyons combien il convient d'être chaque jour vigilant en appliquant les gestes barrières.

Du point de vue de l'activité communale, les nouveaux élus ont pris leurs fonctions avec beaucoup de zèle et d'investissement depuis leurs nominations. L'équipe ayant été grandement renouvelée, ils ont donc quelques dossiers à intégrer.

Vous découvrirez dans ce journal quelques-unes de nos actualités pour cette rentrée scolaire. Ce journal d'un nouveau format est plus épuré que d'habitude car il a été réalisé en interne par les élus.

Nous avons détaillé les missions et les engagements de chaque élu, afin que vous vous rendiez compte du travail de commissions et de représentations qui les attendent, notamment en lien avec les compétences communautaires.

Vous trouverez le point sur les projets d'aménagements en cours pour la sécurisation et l'embellissement de Roëzé.

A la demande de plusieurs habitants, nous avons rappelé quelques règles de bien vivre ensemble, car la lutte contre les incivilités est un combat de tous les jours. J'en profite pour rappeler que cette mission incombe à chaque citoyen, qu'il est de son devoir de rappeler à autrui ce qu'il est bon de faire et de ne pas faire, pour faciliter une meilleure vie en commun.

Nous avons relayé des messages de nos associations pour cette rentrée avec le contexte du Covid qui complique fortement leurs activités, notamment pour le public le plus âgé. J'ai également souhaité vous rappeler les horaires de vos commerçants, tels qu'ils devraient être pour cette rentrée. N'oublions pas qu'ils sont le cœur de vie de notre cité et qu'il est bon de les soutenir dans cette période délicate.

J'espère vous retrouver prochainement lors d'une de nos manifestations, telles que vous les trouverez dans notre agenda.

Bien cordialement

*Catherine Taureau*

*Maire de Roëzé sur Sarthe*



Catherine Taureau  
Maire

## VOS ÉLUS MUNICIPAUX ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MANDATURE 2020 / 2026



François Garnier Maire adjoint  
Chantal Bouteau 2<sup>e</sup> adjointe  
Patrick Brion 3<sup>e</sup> adjoint  
Joëlle Viard 4<sup>e</sup> adjointe  
Jean-Baptiste Leruez 5<sup>e</sup> adjoint  
Michelle Ebouleau 6<sup>e</sup> adjointe

Les conseillers  
municipaux  
délégués  
(par ordre alphabétique)



Jérôme Allée Vincent Chevillot Thierry Lehugeur Myriam Maudet Jacques Sigust

Les conseillers  
municipaux  
(par ordre alphabétique)



Pascal Coquereau Valérie Garry Sylvie Gonsard Nathalie Housseau Pierre Hubert



Alain Lalande Martine Leroux Cathy Pivron Fabienne Schmitt Benoît Tessé

A noter que suite à la démission de Mme Christelle Coué lors de l'installation du Conseil municipal, ce dernier est désormais composé de 22 membres.

## Délégations des élus au sein de la municipalité

- **Maire** : Catherine Taureau
- **Maire adjoint** : François Garnier en charge des finances, de l'administration générale et de la communication
- **2<sup>e</sup> adjointe** : Chantal Bouteau en charge de la vie citoyenne, de l'environnement et développement durable, des actions solidaires et de la dynamique socioculturelle
- **3<sup>e</sup> adjoint** : Patrick Brion en charge de l'aménagement urbain, de la sécurité routière, du cadre de vie et voies douces
- **4<sup>e</sup> adjointe** : Joëlle Viard en charge de la bibliothèque, du projet d'Espace Socioculturel, du cimetière, du cinéma communal, de l'opération des Arbres de naissance,
- **5<sup>e</sup> adjoint** : Jean-Baptiste Leruez en charge de la logistique et informations communales, de l'astreinte élus, de l'événementiel, des élections, du recensement
- **6<sup>e</sup> adjointe** : Michelle Ebouleau en charge des associations culturelles et sportives, de la vie associative et de l'entretien des équipements et matériel publics.
- **Jérôme Allée**, délégué à la vie scolaire, à l'animation et à la prévention jeunesse, référent auprès du Conseil Municipal Jeunes et aux actions de citoyenneté jeunesse et sports
- **Vincent Chevillot**, délégué à la revitalisation commerciale du bourg, aux relations avec les commerçants, artisans, entreprises et professions paramédicales
- **Thierry Lehugeur**, délégué auprès du 3<sup>e</sup> adjoint en charge des espaces verts et de l'embellissement communal, du suivi des équipements publics de plein air et référent pour les animaux errants
- **Myriam Maudet**, déléguée en charge du Conseil Municipal des Seniors et du conseil des citoyens
- **Jacques Sigust**, délégué auprès du 3<sup>e</sup> adjoint, référent pour le déploiement fibre, la transition écologique, les opérations d'urbanisme, la refonte de l'adressage communal, le suivi des consommables et de la recherche d'économie d'énergie.

## Méthode de travail

La nouvelle équipe municipale a décidé que les délégations attribuées aux adjoints ne correspondraient pas à des commissions permanentes au sein du Conseil (environnement, éducation, culture, voirie, finances, etc).

Il a été décidé de créer des groupes de travail, par projet, qui se forment et se dissolvent selon l'avancement des dossiers. Par exemple, un groupe de travail de 11 personnes s'est créé pour l'étude de la tarification et des subventions 2020. Le Conseil municipal ayant statué sur ces dossiers, le groupe est dissout et pour 2021 un nouveau groupe sera mis en place avec les élus qui le souhaitent, y compris des nouveaux qui n'étaient pas présents sur 2020. Il en est de même pour la mise en place de la Journée citoyenne 2020 avec 11 élus, le groupe de travail sur l'aménagement du complexe sportif avec 7 élus, le groupe de travail en charge du sentier des poètes avec 11 élus, le groupe en charge de l'opération « une naissance, un arbre » avec 8 élus, etc.

Cette dynamique permet aux élus qui le souhaitent de travailler sur des sujets ponctuels et qui les motivent, sans avoir l'obligation de siéger durant 6 ans dans la même commission. Ainsi chaque élu pourra ainsi entrer au cœur des différentes missions de la commune, tout en maîtrisant la durée de ses engagements spécifiques.

## Les autres commissions communales

### Centre Communal d'Action Sociale

C.Bouteau - M.Ebouleau - P.Hubert - M.Maudet - C.Pivron  
F.Schmitt - J.Viard.

### Commission d'appels d'offres

*Membres titulaires* : C.Taureau - F.Garnier - S.Gonsard - J.Sigust  
*Membres suppléants* : P.Coquereau - J-B.Leruez - C.Pivron.

### Commission municipale de révision des listes électorales

*Membre titulaire* : J-B.Leruez  
*Membre suppléant* : V.Chevillot.

### Élus siégeants au Conseil de l'école maternelle publique

C.Taureau - J.Allée - F.Schmitt.

### Élus siégeants au conseil de l'école élémentaire publique

C.Taureau - J.Allée - F.Schmitt.

### Commission municipale chargée de la restauration scolaire

C.Taureau - J.Allée - M.Ebouleau - P.Hubert - B.Tessé.

### Conseil consultatif des seniors (Conseil Municipal des Seniors)

*Membres issus du Conseil* : J.Allée - M.Ebouleau - P.Hubert  
A.Lalande - M.Leroux - J-B.Leruez - M.Maudet - J.Viard.  
*Membres extérieurs bénévoles* : André Ebouleau - Annie Lafa -  
Claude Lavollée - Sylvie Lehugeur - Jacques Olivier - Josiane  
Pasquier - Jacques Steinbach - Christian Viard.

### Commission communale Cinéma

*Membre issue du Conseil* : Joëlle Viard.  
*Membres extérieurs bénévoles* : Catherine Hibon - Claude  
Lavollée - Françoise Lavollée - Sylvie Lehugeur - Josiane  
Pasquier - Jacques Steinbach - Christian Viard.

## Représentants du conseil / organismes extérieurs

**Commission d'attribution des logements à critères sociaux  
auprès de la Mancelle d'Habitation** : C.Taureau - V.Garry.

**Correspondantes Défense nationale** : C.Taureau - M.Leroux.

**Correspondant Sécurité routière** : P.Brion.

**Correspondant Sécurité civile** : J-B.Leruez.

### Conseil d'administration de l'EHPAD de la CEGVS (Communauté Ets Gériatriques Vallée de la Sarthe)

*Délégués titulaires* : C.Taureau - C.Bouteau - F.Garnier  
*Déléguée suppléante* : F.Schmitt.

### Association Culturelle Cantonale (A.C.C.)

*Délégués titulaires* : C.Bouteau - J-B.Leruez  
*Déléguée suppléante* : C.Taureau.

**Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)** : C.Bouteau.

### Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART)

*Déléguée titulaire* : C.Taureau  
*Délégué suppléant* : P.Hubert.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Les 4 conseillers communautaires élus de Roëzé à la Communauté de Communes Val de Sarthe

- **Catherine Taureau**, maire
- **François Garnier**, Vice-président de la CDC en charge des déchets ménagers et du Cycle de l'eau
- **Fabienne Schmitt**, conseillère communautaire
- **Jacques Sigust**, conseiller communautaire



Représentants du Conseil municipal au sein des commissions du Val de Sarthe

Commission Économie / Emploi : C.Taureau.

Commission Aménagement du territoire / Mobilités / Transition écologique / Habitat : J.Sigust.

Commission Culture / Sport / Tourisme / Enseignement : J-B.Leruez.

Commission Déchets ménagers / Cycle de l'Eau : F.Garnier.

Commission Éducation / Santé : F.Schmitt.

Commission Voirie / Patrimoine : P.Brion.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : F.Garnier.

Commission Intercommunale des Impôts Directs :  
Membres titulaires : P.Coquereau - C.Taureau  
Membre suppléant : J-B.Leruez.

Conseil d'exploitation de la régie Assainissement et eaux pluviales : F.Garnier

Conseil d'exploitation de la régie Eau potable : F.Garnier

Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe :  
Membre titulaire : C.Taureau  
Membre suppléant : P.Hubert.

Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe : J.Sigust.

Syndicat Mixte des aires d'accueil des gens du voyage : J-B.Leruez.

Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique : J.Sigust

Syndicat de rivières du Bassin de la Sarthe : F.Garnier.

Syndicat Mixte de ruisseaux Sarthe Est Aval Unifié :  
Membre titulaire : F.Garnier  
Membre suppléant : B.Tessé.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau potable de Brains Souigné : F.Garnier.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau potable de Courcelles la Forêt : F.Garnier.

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable de la Région Mancelle (SIDERM) :  
Membre titulaire : F.Garnier  
Membre suppléant : J-B.Leruez.

Retour sur le Conseil Municipal des Seniors

Nouveau mandat, nouveau fonctionnement. Désormais le Conseil des aînés s'appelle le Conseil Municipal des Seniors et sa constitution est différente car dotée de 8 élus (adjoints ou conseillers) et 8 membres (retraités habitants la commune prêts à donner de leur temps). A cette équipe, viennent se greffer des bénévoles pour des coups de mains ponctuels. Le rôle de ce conseil est principalement de faire le lien entre les citoyens et les élus de la commune afin de faire connaître les besoins des habitants ; ainsi, il émet des avis sur des projets soumis par la municipalité et conduit un certain nombre d'actions et il est à l'initiative de réflexions et d'études relatives à la vie communale. C'est un groupe très dynamique qui se réunit environ une fois par mois. En ce moment, il travaille à la mise en place du marché de Noël qui aura lieu le 12 décembre, mais participe également à l'élaboration de la matinée éco-citoyenne du 26 septembre.

Organisation de cette matinée :

8h00 : café d'accueil à la salle polyv. et photo de groupe

8h30 : répartition des différents ateliers

13h30 : apéritif et déjeuner offerts aux bénévoles.

Tous les roëzéens et roëzéennes sont les bienvenus. Il s'agit de passer un moment convivial tout en améliorant le cadre de vie de votre commune. Cette matinée permet de rencontrer des nouvelles personnes. Les ateliers sont variés et s'adaptent à toutes les capacités physiques. N'hésitez pas à vous inscrire en téléphonant à la mairie au 02.43.77.26.22, en précisant vos noms, téléphone et votre présence au déjeuner du midi.

## CADRE DE VIE / AMÉNAGEMENTS URBAINS

Terrasse installée place Isaac de la Roche



La commune a décidé d'augmenter la surface de la terrasse située sur la place Isaac de la Roche et utilisée essentiellement par la clientèle du bar-tabac-presserie La Parenthèse. Les élus souhaitent proposer un lieu de pause, dans le cadre d'actions à venir pour le développement touristique, entre la «Vélo Buissonnière» et le tourisme fluvestre sur la Sarthe. L'aménagement a été pensé en concertation avec les gérants de La Parenthèse, les élus et les agents du service technique. Une table de pique-nique a été installée et l'ensemble est sécurisé par des jardinières de fleurs et des barrières identiques à celles du parvis de la Mairie. Ce projet a nécessité la suppression d'une place de stationnement mais créé une plus-value pour la dynamisation de la place et le développement commercial. La réutilisation d'anciennes jardinières et de barrières non utilisées permet un aménagement de qualité et à faible coût dans une période où la réutilisation des matériaux est à privilégier pour sauvegarder la planète.

De nouvelles jardinières à la salle polyvalente

Ces derniers mois, les routes autour de la salle polyvalente se sont transformées en circuit pour voitures et deux-roues motorisés. De plus, l'espace situé devant la salle Est était utilisé comme un parking. Stationné devant les portes, les véhicules rendent difficiles l'évacuation en cas d'incendie. Afin de réduire ces incivilités et permettre l'évacuation de la salle en cas de besoin, des jardinières ont été installées sur la voie menant aux portes de la salle Est. Ces éléments sécuritaires et décoratifs ont aussi pour fonction de sécuriser l'accès au City-stade. De plus, des jardinières ont été mises en place aux angles pour éviter que des chauffeurs de poids-lourds trop pressés empiètent sur la partie enherbée laissant des ornières boueuses.



Voie douce sur la Route de la Suze

La sécurisation de la route de la Suze au niveau du pont sur l'Orne Champenoise est un projet qui est porté par la municipalité depuis plusieurs années. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, la pandémie de COVID-19 a décalé de quelques semaines le début du chantier qui a finalement débuté le 15 juin dernier.

Les travaux sont dirigés par l'entreprise IRPL et divisés en deux lots : le premier avec l'entreprise HRC pour la création de la voie douce dont la pose de la passerelle ainsi que la réalisation du plateau entre la route de la Suze et le lieu-dit Le Pont de l'Orne ; le second avec l'entreprise CITEOS pour l'éclairage public. La première phase de l'aménagement est aujourd'hui terminée : terrassement, mise en place du cheminement, création d'un plateau routier.

La deuxième phase qui se déroulera fin septembre verra la pose de la passerelle, la mise en place des candélabres et la réalisation des finitions.

Le coût du projet, de 222.113 € HT, est porté par la commune qui bénéficie d'une subvention de 20.000 € du département de la Sarthe.



Les usagers de la route devront s'habituer à de nouvelles règles de circulation dans ce secteur.

Tout d'abord, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ont été décalés plus à l'Ouest et imposent à tous les usagers de la route le respect des 50 km/h.

Une limitation à 30 km/h a été mise en place au niveau du plateau routier et le STOP qui était présent sur le chemin du Pont de l'Orne a été supprimé. C'est dorénavant le régime de la priorité à droite qui s'applique.

Enfin, un sens de circulation prioritaire a été mis en place sur le pont de l'Orne Champenoise afin d'éviter les accidents frontaux entre deux véhicules, comme nous avons pu le constater dans le passé.

L'ouverture de la voie douce sera effective une fois que le chantier sera achevé et que tous les tests auront été réalisés pour s'assurer de la sécurité des ouvrages.

**La commune rappelle que le chantier est interdit au public et que la 2<sup>nd</sup>e phase se déroulera sous route barrée. Aucun véhicule, vélo, piéton ne peut se rendre sur le chantier.**

Ce projet s'inscrit plus globalement dans une démarche de sécurisation de l'axe Roëzé-La Suze. En effet, les deux communes réfléchissent avec la Communauté de communes du Val de Sarthe à une sécurisation de la route du Mans. Quand cette démarche aura abouti, les roëzéens pourront se rendre à La Suze à pied ou à vélo en toute sécurité, sans traverser la route départementale de déviation de La Suze.

## CADRE DE VIE / AMÉNAGEMENTS URBAINS

### Enfouissement des réseaux aériens sur le Chemin de Plaisance et Route de la Suze

A la suite des travaux de sécurisation des piétons et des cyclistes autour du pont de l'Orne Champenoise, un projet d'enfouissement des câbles aériens électriques et télécom se déroulera en octobre dans le Chemin de Plaisance et sur la Route de la Suze (entre le Chemin de Plaisance et le lotissement Champ de Plaisance).

Ces travaux font partie du projet à long terme d'embellissement du bourg par l'enfouissement des réseaux qui a déjà libéré l'espace aérien des routes de Besne et de Beaufeu ainsi que la rue de la Mairie.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Garczynski Traploir pour le compte du département de la Sarthe. La commune participe à hauteur de 30% pour l'enfouissement du réseau électrique et 100% pour le réseau télécom soit un total de 47.600 € sur les 105.000 € du coût total des travaux.

Des difficultés seront à prévoir pour la circulation dans ce secteur. Des déviations seront mises en place et les riverains seront informés en amont de la période précise des travaux.

### Enquête publique au lotissement Jardin du Bois

La voirie du lotissement privé « Le Jardin du Bois » n'ayant pas été rétrocédée à l'association syndicale, celle-ci appartient toujours aux héritiers du lotisseur. Afin de régulariser cette situation vieille de près de 20 ans, la commune se propose de devenir propriétaire de la voirie et de tous les équipements qui la composent (éclairage public, assainissement).

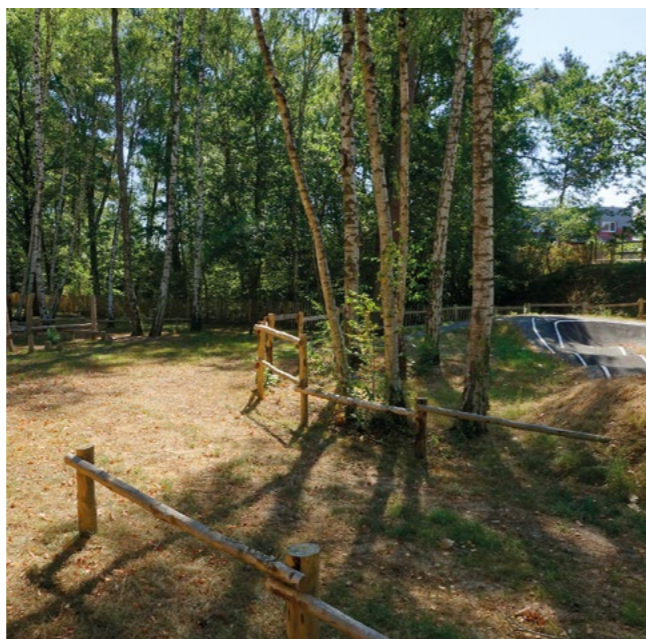
La procédure utilisée est celle permise par l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme concernant le transfert d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique, dans le domaine public de la commune.

Une démarche similaire a été initiée en 2017. Celle-ci ayant été annulée par une erreur de procédure, la commune renouvelle son intention de devenir propriétaire de cette voie.

La procédure comporte une enquête publique qui se déroulera du samedi 3 octobre 2020 à partir de 9h00 jusqu'au lundi 19 octobre jusqu'à 12h30. Les personnes souhaitant s'informer de ce projet sont invitées à venir consulter le dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie durant cette période. Ces personnes sont aussi invitées à venir rencontrer Mr Chevalier, commissaire enquêteur, qui assurera deux permanences en mairie : le samedi 3 octobre 2020 et le lundi 19 octobre de 9h30 à 12h30.



### Un nouveau « Parc Nature » sur Roëzé



Situé dans une ancienne carrière devenue propriété communale, le Parc Nature situé à l'entrée du bourg route de Besne est achevé. Les derniers travaux ont pu être réalisés par les entreprises et les agents du service technique ont implanté les tables de pique-nique.

Le parc ouvrira courant septembre. Celui-ci permet la pratique d'activités sportives avec un terrain à bosses pour la pratique du VTT et du BMX ainsi qu'une piste de pump-track (piste pour la pratique du vélo ou rollers). Le port des éléments de sécurité sont obligatoires (casques, gants, coudières et genouillères). Le parc présente une partie « détente » avec la possibilité de s'installer pour pique-niquer. Un parking a été construit à l'entrée avec quelques places. Rappelons que pour améliorer sa condition physique, il est préférable de s'y rendre à pied ou en vélo !

C'est aussi un espace naturel. Une grande partie du parc est dédiée à la conservation des espèces végétales et animales. Il est interdit de passer par-dessus les clôtures en bois et les portails présents dans le site. De plus, le site est strictement interdit aux véhicules à moteur. Un passe-vélo a été installé aux deux entrées. L'entrée située route de Besne est aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Le passage piéton installé peut ainsi laisser passer les personnes en fauteuil roulant et les poussettes.

Les travaux, dirigés par l'entreprise Paysage Concept basée à Souigné-Flacé, ont été divisés en deux lots : l'entreprise Julien & Legault a réalisé l'aménagement complet du parc et l'entreprise HRC a réalisé la partie voirie ainsi que le pump-track. Le coût des travaux de cet équipement s'élève au final à 286.711 € HT. Une subvention a été attribuée à ce projet de 25.000 € au titre du Contrat Région-Territoire et une demande est en cours d'instruction pour une subvention de 40.000 € au titre du fond européen Leader auprès du Pays Vallée de la Sarthe.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la commune souhaite engager une activité avec les écoles afin de réaliser des panneaux d'informations sur la faune et la flore fréquentant le site.

## RÈGLES D'URBANISME

### Déclaration préalable pour les clôtures

Le conseil municipal a institué l'obligation de déposer une déclaration préalable pour toute édification de clôture (hors clôture à destination agricole et forestière). Cette obligation est valable aussi bien pour les clôtures donnant sur la rue ou un espace public que pour les clôtures entre propriétés privées. La déclaration préalable doit être autorisée, par arrêté ou tacitement en cas de non réponse de l'administration, avant de réaliser les travaux. Cette obligation s'applique aussi à la réalisation d'une nouvelle clôture remplaçant celle déjà existante.

Des règles de hauteurs, de matériaux, de formes et de couleurs s'imposent aux clôtures tout comme à toute nouvelle construction ou extension. Vous pouvez consulter le règlement du Plan Local d'Urbanisme sur le site internet de la commune [www.roeze.fr](http://www.roeze.fr) rubrique : Plan Local d'Urbanisme, ou bien en mairie.

Pour votre dossier, vous devez fournir le Cerfa n°13703\*07 que vous pouvez demander en mairie ou télécharger sur internet à partir du lien suivant :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028)

Vous devrez fournir un certain nombre de pièces à annexer à ce Cerfa : un plan de situation, un plan de masse, un plan de façade côté, des photographies de l'état actuel (de près et de loin), une insertion du projet dans son environnement.

Le délai d'instruction est d'un mois sauf si votre dossier fait l'objet d'une demande de pièces. Dans ce cas le délai d'un mois débutera au moment où le dossier est complet. Si vous n'avez aucune réponse à la fin du délai d'un mois, vous devez contacter le service urbanisme pour vous assurer qu'aucune décision n'a été prise sur votre projet.

Une fois votre projet accepté, n'oubliez pas de poser un panneau de chantier avant de commencer la construction et de transmettre la déclaration d'achèvement en mairie une fois les travaux terminés.

### Ouverture et achèvement de chantier

Lorsque vous recevez une autorisation d'urbanisme pour vos travaux, vous devez par la suite fournir des documents en mairie suivant le type de document que vous avez déposé.

Pour une Déclaration Préalable : une DAACT à déposer une fois l'ensemble des travaux extérieurs réalisés ;

Pour un Permis de Construire : une DOC à déposer à partir du moment où les travaux commencent (pas avant) et DAACT. Ces documents sont fournis avec votre arrêté et sont importants pour le suivi administratif de votre chantier.

### Beaucoup d'entre vous ne déposent pas ces documents !

Or, lors d'une vente les notaires demanderont les certificats de conformité ou le certificat de non-contestation de la conformité. Tant que la DAACT n'est pas déposée, vos travaux ne pourront pas être déclarés conformes. Étant donné que le délai d'instruction est de 3 mois pour réaliser ou non une visite de conformité, c'est autant de temps perdu pour un vendeur. Toutes les personnes n'ayant pas encore déposé ces documents sont invitées à régulariser leur situation en mairie. Ces documents n'ont rien à voir avec le document dit H1 qui vous est envoyé par le service des impôts. En cas de questions sur ce document lié à la fiscalité, vous devez contacter ces services aux numéros qui sont mentionnés sur la demande.

## RÈGLES de VOISINAGE

### Bruits de voisinage

Avec l'augmentation du nombre de signalements en mairie de nuisances sonores entre riverains, il est nécessaire de rappeler quelques règles de bon sens.

L'article n°3 de l'arrêté municipal du 4 décembre 2006 stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ou autre, ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h00 à 20h, les samedis de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.

**Aucune activité susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de son intensité sonore n'est autorisée les dimanches et jours fériés.**

### Entretien des jardins et désherbages pour lutter contre les incendies

#### Entretien des jardins

Il incombe aux propriétaires et aux locataires.

Conformément à l'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de non entretien, le Maire peut par Arrêté, mettre en demeure le propriétaire de faire le nécessaire. Si au terme du délai mentionné dans l'Arrêté la situation n'a pas évolué, le Maire fera procéder au nettoyage du terrain et la facture sera envoyée au propriétaire du terrain.

#### Obligation de débroussaillage



L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2019 fixe la liste des communes concernées par cette obligation et les devoirs des propriétaires en matière de débroussaillage. Roëzé fait partie de la liste des communes qui sont exposées à ce risque. Les propriétaires des habitations, constructions, chantiers et installations de toute nature, ont obligation de débroussailler ou de maintenir en état débroussaillé dans un rayon de cinquante mètres à partir des murs de celles-ci, y compris sur les fonds voisins (en sollicitant au préalable une autorisation écrite auprès des propriétaires). Ces derniers ne peuvent s'opposer à la réalisation du débroussaillage mais peuvent réaliser eux-mêmes ces travaux.

Un propriétaire qui n'aurait pas débroussaillé sur une bande de cinquante mètres pourrait se voir condamner à payer une amende de 30 euros par mètre carré soumis à l'obligation de débroussaillage et, en cas d'incendie, celui-ci pourra être condamné à indemniser les préjudices subis par des tiers.

## Mercredis récréatifs

L'an passé une vingtaine d'enfants fréquentaient régulièrement l'accueil de loisirs du mercredi.

En cette rentrée scolaire 2020-2021, le service s'étoffe en ouvrant ses portes sur la journée complète. Les familles bénéficient désormais d'une solution de garde d'enfant de 7h30 à 17h30 chaque mercredi.

Les nouveaux élus ont souhaité que le tarif reste identique. Il comprend les accueils échelonnés du matin (7h30-9h) et du soir (16h-17h30), ainsi que le repas du midi.

**NOUVEAU LIEU :** Les mercredis récréatifs se dérouleront dorénavant au sein de l'accueil périscolaire, attenant au restaurant scolaire, en face de l'école maternelle. Pour plus d'informations, consultez le site web communal : [www.roeze.fr](http://www.roeze.fr) ou contactez le service Enfance en mairie.

## Accompagnement à la Scolarité

Depuis 9 ans, un accompagnement à la scolarité est organisé chaque jeudi de 16h15 à 18h pour un groupe d'une quinzaine d'élèves des écoles publique et privée. Grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocation Familiale, ce dispositif permet d'aider les enfants à progresser en leur proposant une aide aux leçons et des activités éducatives utiles pour l'apprentissage scolaire. Chaque séance débute par un moment de détente et par le partage d'un goûter. Ensuite vient le temps des devoirs, puis les enfants et leurs accompagnateurs enchaînent avec des jeux et des ateliers culturels ou manuels. Les ateliers sont encadrés par des personnes bénévoles et des animateurs communaux. Les bénévoles n'hésitent pas à donner de leur temps pour permettre à tous les enfants d'avoir les mêmes chances de s'épanouir. Toute personne souhaitant donner un peu de son temps aux enfants, dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, peut s'adresser au Service Éducation de la Mairie qui coordonne le dispositif. Que vous soyez étudiant, retraité, en activité... les moments que vous voudrez bien consacrer aux enfants inscrits à l'accompagnement à la scolarité seront appréciés de tous. N'hésitez pas à prendre contact avec le service Enfance en mairie par téléphone ou par mail : [animation-roeze@orange.fr](mailto:animation-roeze@orange.fr)

## Label école numérique

Dans une société marquée par l'abondance des informations, l'éducation aux médias et à l'information permet aux élèves d'apprendre à devenir des usagers des médias et d'Internet, conscients de leurs droits et devoirs et maîtrisant leur identité numérique. La maîtrise des compétences numériques est indispensable pour permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques.

Les enseignements, portant spécifiquement sur le numérique, contribuent au développement chez les élèves de compétences clés de la société et du monde au 21<sup>e</sup> siècle : la créativité, l'innovation, le travail en groupe, le travail en mode projet ou encore l'autonomie. Dans le cadre d'un appel à projet de l'État nommé « Label école numérique », la commune de Roëzé sur Sarthe va équiper les écoles publiques d'outils performants afin de favoriser l'apprentissage du numérique et permettre aux équipes enseignantes de porter des projets innovants. L'école maternelle se verra dotée de 3 vidéoprojecteurs,

3 ordinateurs, 3 tablettes numériques et d'un environnement numérique de travail (ENT e-primo). Ces outils ont pour objectifs de construire un savoir visuel chez l'enfant, de favoriser la construction du langage, de travailler la diction en enregistrant les élèves et de renforcer le lien entre les familles et l'école via l'ENT. L'école élémentaire bénéficiera de 12 ordinateurs portables pour développer un usage quotidien et multidisciplinaire, enseigner une culture numérique chez les élèves (droits, devoirs,...), éduquer aux médias en s'interrogeant sur les informations, les vidéos, la place des images et des écrans, et renforcer le lien école/famille. Ce soutien fort à la réussite scolaire des élèves représente un investissement de 22.150€ pour la collectivité, subventionné à hauteur de 7.000€ par l'État.

## Travaux d'été aux écoles et achat de matériel

La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, l'entretien, et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. Commencé pendant l'été, des travaux de remplacement de l'éclairage de l'école maternelle s'achèveront sur le second semestre 2020. Pour un coût global de 5.414 €, l'éclairage du hall et de deux salles de classe sera modifié et remplacé par des plafonniers en leds, plus économiques et moins énergivores. En outre, un nouveau banc et un lit supplémentaire seront achetés. À l'école élémentaire, le bardage en bois fera l'objet de travaux d'entretien et de renforcement. En outre, un nouveau meuble de rangement viendra équiper la bibliothèque de l'école et une table de pique-nique trouvera sa place dans la cour. L'équipe enseignante bénéficiera également d'un nouvel ordinateur portable. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la restauration scolaire, de nouveaux équipements viendront renouveler le matériel : un vestiaire, une mono-brosse de nettoyage des sols, 2 aspirateurs et un chariot à glissière pour la préparation des repas. Ces équipements nécessaires au service de restauration représentent un investissement de 2.767€.

## Subventions aux écoles

Chaque année la commune accompagne les écoles dans leurs projets scolaires et l'acquisition de matériel éducatif par une subvention aux coopératives scolaires. En 2020, l'école élémentaire a souhaité reconduire sa classe verte de découverte de la nature sur 3 jours à Sillé le Guillaume, avec les élèves de CP et CE1. La crise sanitaire de la COVID-19 a malheureusement reporté ce voyage initialement prévu au mois de mars. L'équipe enseignante espère faire vivre ce séjour aux élèves fin septembre. D'un coût global de 6.750 €, le conseil municipal a attribué une subvention de 490 € pour soutenir ce projet de classe découverte. En outre, un second projet autour de la calligraphie a fait l'objet d'une subvention de 440 €. L'école maternelle organisera de son côté une journée au centre équestre pour ses élèves, pour laquelle le conseil municipal a attribué une subvention de 780 €. Au-delà du soutien au projet scolaire, la commune attribue annuellement un budget de fonctionnement et d'investissement aux écoles publiques, calculé sur le nombre d'élèves :

- l'école maternelle Françoise Aguilon reçoit de la commune 3.346 € en fonctionnement, 2.465 € en investissement et 780 € pour sa coopérative scolaire
- l'école élémentaire du Chemin de l'Être reçoit de la commune 5.564 € en fonctionnement, 6.500 € en investissement et 930 € pour sa coopérative scolaire
- l'école Notre-Dame Saint-Martin reçoit une subvention basée, en application de la loi, sur le coût de revient d'un élève scolarisé en public. Cette subvention à l'élève, multipliée par le nombre d'enfants roëzéens scolarisés à l'école privée, représente pour 2020 la somme de 16.029 €.

## Gestion de la crise sanitaire dans les écoles

Au sortir du confinement, le retour des enfants à l'école présentait un enjeu éducatif et social primordial. Tout le personnel des Service Enfance, Service technique, Service d'entretien et d'hygiène des locaux et les équipes enseignantes se sont mobilisés fortement pour créer les conditions indispensables à l'accueil des enfants dans le respect des protocoles sanitaires.

Les salles de classes ont été réaménagées pour conserver les distances physiques. Des sens de circulation et des zones d'attentes ont été matérialisés au sol. Dans l'ensemble des bâtiments, chaque classe a bénéficié d'une entrée indépendante. La commune a fourni du savon et des produits désinfectants aux écoles publiques. Plusieurs fois par jour, les équipes d'animation et les enseignants ont été particulièrement attentifs au lavage des mains des élèves. Le service d'entretien et d'hygiène des locaux a assuré le nettoyage et la désinfection des écoles publiques sur la pause méridienne et le soir. L'accueil périscolaire a dû être réorganisé pour éviter le croisement des groupes d'élèves, ainsi chaque enfant était accueilli directement dans son école le matin et le soir. À noter le bel esprit de solidarité entre les écoles, l'école Notre-Dame Saint-Martin ayant prêté des bureaux pour permettre à l'école élémentaire d'accueillir plus d'élèves courant juin. Par ailleurs, pour accompagner les familles dans cette période compliquée, Madame Le Maire a offert la gratuité de la restauration scolaire sur le mois de mai 2020. Cet effort de la collectivité représente un coût supplémentaire de 3.391 € sur le budget communal.



Pause méridienne à l'école élémentaire lors du protocole Covid - Mai 2020



Salle de classe à l'école maternelle lors du protocole Covid - Mai 2020



Distanciation au restaurant scolaire lors du protocole Covid - Mai 2020



## BIBLIOTHÈQUE

Vendredi 11 septembre 2020 :  
« jeux en extérieur »

Venez découvrir le nouvel espace extérieur et les jeux géants en bois « Mur gruyère », « Puissance 4 », « Suspense », « Tonneau » dit « Grenouille » ainsi que les nouveaux jeux de société « La bataille du Mange doudous », « Verte », « Petit Vampire », etc.  
Lieu : bibliothèque de Roëzé de 16h à 20h



Vendredi 2 octobre 2020 : « Cabaret Atomik »

« Un maestro maître de cérémonie, un pianiste et son piano cocktail, une drôle de dame... qui en cache plusieurs, un trio déjanté, embarqué à plaisir dans une expérience jubilatoire sur-mesure dont vous, spectateur, êtes le héros ! » par le Théâtre des 7 lieux de Nantes.  
Lieu : bibliothèque (extérieur) dès 19h30 sur réservation.  
Venez avec votre verre, de quoi vous asseoir ou vous installer confortablement.

Vacances d'automne 2020 : « ombres »

Lectures, fabrication (silhouettes, personnages, animaux, décors...), et inventions d'histoires autour du thème des ombres.

Mercredi 2 décembre « Les chaussures du P'tit Arthur »

Pour les enfants de 2 à 6 ans, spectacle contes et musique par Françoise Suhard et Julia Demaugé-Bost.  
« Chut ! C'est bientôt Noël ! » Et savez-vous ce que le Père-Noël va trouver au pied du sapin ? Il va trouver : Les chaussures du P'tit Arthur, mais aussi les bottes de Charlotte, des godasses, des pantoufles, des souliers, des... Chut ! Et la petite souris, fera t-elle Noël pour ses petits ? »  
Lieu : salle polyval. Est à 10h sur réservation / places limitées.

Du vendredi 11 décembre 2020 au samedi 9 janvier 2021 :  
« Photos »

Exposition d'une trentaine de photographies du tournage du film réalisé par Claude Saussereau « Le cygne des héros ».  
Lieu : bibliothèque aux heures d'ouverture habituelles.

Samedi 12 décembre 2020 : « Noël à la bibliothèque »

A l'occasion du marché de Noël, la bibliothèque ouvrira exceptionnellement en fin de journée. Venez découvrir les réalisations, jouer avec les formes au théâtre d'ombres et les lampes à histoires.  
Lieu : bibliothèque de 16h à 22h

Vendredi 15 janvier 2021 : « Nuit de la lecture »

Ouverture supplémentaire au public le temps d'une soirée...  
Bibliothèque / jusqu'à 21h

N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions, de vos souhaits, envies de lecture et d'animation !

## CINÉMA

Les séances à Roëzé/Sarthe, ouvertes à tous

Après un arrêt brutal en mars dernier suite aux restrictions du Covid-19, les séances de cinéma vont reprendre en septembre toujours à 20h30.

Cette activité de loisirs est financée par la commune à hauteur de 0,25€ par habitant/an, même si vous ne venez pas !

Le prix d'une séance pour le spectateur est de 4,50€. Cette somme revient directement à l'association qui organise les projections : Ciné-Ambul.

Sur Roëzé, l'organisation des séances est le travail d'un groupe de bénévoles qui s'activent tous les mois pour mettre en place la salle, alors venez voir une séance et les encourager par votre présence.

A bientôt de vous retrouver pour les habitués ainsi que les nouveaux venus.

Dates à retenir pour 2020 : 2 Sept. 30 Sept. 28 Oct. 25 Nov.  
Pour 2021 : 20 Janv. 17 Fév. 17 Mars. 14 Avril. 12 Mai. 9 Juin.

Le film long métrage : Le cygne des héros

Réalisé par un sarthois Claude Saussereau, tourné en 2018 et soutenu par la commune, des artisans et des entreprises de Roëzé sur Sarthe, le film sortira au cinéma le 13 janvier 2021.

En 2020 le film a été sélectionné dans une dizaine de festivals internationaux (Athènes, Madrid, Rome, Buenos Aires... ) et déjà récompensé à plusieurs reprises :

- meilleur film au New Indie Film Festival de Londres en mai
- meilleur film de comédie au Maracay International Film Festival au Venezuela en juin,
- meilleure musique au Swindon Independent Film Festival en Angleterre.

A partir du mois de septembre les avant-premières en présence de membres de l'équipe du film vont reprendre en Sarthe et en France.

Afin de remercier ses soutiens et de continuer à partager cette aventure, le réalisateur, Claude Saussereau, présentera son film, Le cygne des héros, à Roëzé sur Sarthe, le mercredi 16 décembre vers 20h à la salle polyvalente.

Le film sera également projeté en avant-première aux élèves des écoles de la commune le 17 décembre.



SWINDON INTERNATIONAL FILM FESTIVAL BEST MUSIC THE END OF THE WORLD 2020  
MARACAY INTERNATIONAL FILM FESTIVAL BEST COMEDY FEATURE FILM 2020  
MITIKI PRÉSENTE UNE PRODUCTION BAVASA FILMS  
NIFF LONDON BEST FEATURE FILM THE END OF THE WORLD 14 THURSDAY 2020  
SPECIAL FAMILIES FILM FESTIVAL BEST FEATURE FILM THE END OF THE WORLD 14 THURSDAY 2020

RAPHAËL ALMOSNI  
PAUL LINTE  
RACHEL NASSCHAERT

# Le CYGNE, des HÉROS

UN FILM DE  
CLAUDE SAUSSEREAU

avec CHRYSTELLE LABAUDE, MÉLANIE PEYRE, FLORENCE VAUSSOURD, PIERRE DENY, HÉLÈNE RAIMBAULT, MATHIAS LABROSSE, NOAH LANGLAIS, TADIÉ TUÉNÉ, FLORENT DORIN, image LAURENT PASQUIET, son BLAISE BLANCHIER, décors DIDIER LEDUS, costumes AUDREY PLOT, Musique originale BAPTISTIN FRÉAL, Assistant réalisateur GAËTAN RIBAUT, Post-Production LALUNELA, Affiche CHRISTOPHE PINTO & THÉO LEPARC

avec le soutien de  
la Région des Pays de la Loire et du Conseil départemental de la Sarthe

PAYS DE LA LOIRE Sarthe BAVASA FILMS mitiki créavision BÉTU via L.Mtv Sarthe

## UNE ÉPICERIE ENFIN !

Un exemple d'actualité pour la pérennisation d'un commerce de bourg : un collectif d'habitants de Roëzé, sous forme associatif loi 1901 « pour une épicerie gourmande », a été créé fin d'année 2019 un projet de reprise de l'épicerie Garreau.

L'association s'est tournée vers la commune pour demander une aide à l'installation de 5.000 €. Cependant la commune ne peut pas attribuer de subvention pour tout organisme à but commercial. Les élus, soucieux néanmoins d'aider le projet pour le maintien du commerce, ont décidé d'acheter le fonds de commerce de l'épicerie d'une valeur de 10.000 €. D'un point de vue juridique, le dossier est complexe, surtout du fait que les propriétaires du fonds de commerce en vente, Mr et Mme Garreau n'étaient pas propriétaires des murs, autrement dit du bail commercial.

Au fur et à mesure de l'avancée du dossier, la commune a pris connaissance qu'elle n'avait pas non plus le droit de mettre à disposition ce local gracieusement, et a finalement proposé une location-gérance à l'association sous forme d'aide de trésorerie à rembourser sur plusieurs années.

Les propriétaires des murs, Mr et Mme Cohergne, ne valident pas ce projet de location-gérance en l'état, car ils souhaitent garder leur bail d'origine. De ce fait, si la commune achetait le fonds de commerce aux époux Garreau, elle ne pouvait pas y installer l'association pour une épicerie gourmande, que ce soit de manière gratuite ou payante. L'association a donc acquis directement le fonds et loue le bail commercial.

Avec cet imbroglio juridique et cette période sanitaire difficile, l'ouverture de l'épicerie locale a tardé. Une solution a été trouvée pour que l'association puisse faire découvrir ses produits locaux : les commandes en Drive et la récupération des produits locaux tous les mercredis, grâce aux bénévoles de l'association sur le parvis de la mairie.

Le Centre Communal d'Action Sociale a aussi participé en faisant don de matériel pour l'ouverture de cette épicerie communale, finalement concrétisée le 9 juin 2020.

A noter que la commune et l'association « pour une épicerie gourmande » partagent le même objectif : maintenir le commerce local. Dans l'intérêt des habitants, nos services de proximité doivent perdurer et répondre aux attentes et aux besoins exprimés.

Souhaitons la bienvenue à cette nouvelle épicerie, tenue par un salarié roëzéen de souche, Christian Monthéard et toute une équipe de bénévoles dynamiques.



## TOURISME / VÉLO

### Tourisme à l'écluse de Roëzé sur Sarthe



Vendredi 10 juillet, Dominique Le Mèner, président du Conseil Départemental et Catherine Taureau, maire de Roëzé, ont inauguré les aménagements d'un module d'information touristique sur le site de l'écluse de Roëzé. Il s'agit du second module touristique installé le long d'une écluse, après Solesmes en 2019. À l'intérieur, les visiteurs pourront y découvrir l'histoire de la commune, de son patrimoine ou encore de son port. Les attraits culturels et touristiques de la rivière Sarthe ainsi que des spécialités locales sont également présentés. Pour compléter cette animation, le long du chemin de halage, une exposition de posters photos de Philippe Boyer permet de découvrir les abeilles sauvages.



### Circuit de randonnée « La Vélo Buissonnière »

La vélo-route n°44 anciennement dénommée « La Sarthe à Vélo » vient de changer de nom. Celle-ci se nomme désormais « La Vélo Buissonnière ».

Cette vélo-route relie Alençon à Saumur en passant notamment par Le Mans. Au niveau local, cette vélo-route traverse Roëzé, entre Fillé et La Suze. Depuis Fillé, le parcours passe sur la commune notamment par les lieux-dits la Beunèche, les Chêneaux, les Vignes de la Molière la Croix puis les rues Gallas, de la Rose, route de la Suze pour se diriger vers la Suze via les lieux-dits le Pont de l'Orne, le Petit Pont de l'Orne et la route du Mans.

Dans le sens de La Suze vers Fillé, une variante est proposée descendant la rue de la Mairie, place Isaac de la Roche et remonte rue Traversière permettant ainsi que bénéficier de la vue sur l'église et des commerces.



## TRANSPORT ALEOP

### Fin des arrêts de car du lieu-dit Les Creulais

Une demande de riverains utilisant l'arrêt de car Les Creulais sur la commune de Roëzé est arrivée en mairie. Ces habitants réclamaient à juste titre, la sécurisation de cet arrêt situé sur la départementale n°251 au niveau de deux carrefours, situés eux-mêmes dans des virages.

Le 7 février dernier, la commune conviait des représentants du service ALEOP, transport interurbain géré par la région Pays de la Loire en remplacement des TIS, ainsi que des représentants du service des routes du Département afin de trouver une solution sur la sécurisation de l'arrêt Les Creulais, situé entre Roëzé et Fillé.

Lors de cette réunion où étaient présentes Madame le Maire et Mme Coué adjointe au Maire, la politique de la région concernant les arrêts de cars a été évoquée. Si un arrêt est considéré comme dangereux, ce qui est le cas pour l'arrêt Les Creulais, celui-ci doit être supprimé. De plus, le représentant local de la direction des routes du département de la Sarthe a rappelé qu'il n'était pas possible de sécuriser cette section de voie pour la mise en place d'un arrêt de cars.

Aucune solution n'ayant été trouvée, la commune, qui n'est pas compétente ni en matière de transport interurbain ni sur les routes départementales, a simplement pris acte de cette décision qui prend effet à compter de la rentrée de septembre 2020. La commune a néanmoins demandé qu'un courrier soit envoyé aux personnes possédant un abonnement.

Les personnes souhaitant emprunter ce transport ALEOP sont invitées à se rendre à l'arrêt le plus proche dénommé l'Étoile et situé au carrefour de la route des Vignes et la RD 51 sur Fillé, ou à l'un des deux arrêts situés dans le bourg de Roëzé.

La fermeture de cet arrêt concerne la ligne n°206 desservant aussi certains lycées du Mans ainsi que les cars scolaires pour les établissements de Pruillé le Chétif et d'Allonnes.

**A noter que le car scolaire pour le collège de La Suze, dont l'arrêt est situé au lieu-dit La Nouette, est maintenu.**

Une pétition circule actuellement demandant le maintien de l'arrêt des Creulais. La commune de Roëzé n'est pas à l'initiative de cette démarche et vous propose de contacter les services compétents de la région pour toutes vos questions à ce sujet : Services des Transports Routiers de Voyageurs Sarthe, ALEOP Antenne de la Sarthe, 40 rue Joinville. Le Mans.



### Nouvelles Roëzéennes - Septembre 2020

Bulletin d'informations municipales - Tirage 1.300 exemplaires

Directrice de la publication : Catherine Taureau

Rédacteur en chef : François Garnier

Rédacteurs : services municipaux, J-B. Luez

Impression à base d'encre végétale : ITF - Mulsanne (72)

Distribution par nos soins.

## NOS DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères et les déchetteries sont gérées par la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Dans le but de diminuer la quantité d'ordures ménagères et de limiter l'augmentation du coût des déchets, la Communauté de communes fournit chaque année à ses usagers des sacs estampillés « Val de Sarthe », dont la quantité est variable selon le nombre de personnes au foyer. Le nombre fourni dépasse très largement les besoins pour les ordures ménagères de chaque foyer. La distribution de ces sacs poubelles s'effectue par les élus communaux en fin d'année, selon un planning distribué en amont aux habitants.

Si vous êtes nouveau ou nouvelle habitant(e), vous devez prendre contact avec la mairie pour obtenir ces sacs.

En cas de besoin de sacs supplémentaires, vous pouvez en acheter auprès des services techniques communautaires situés dans la Zone d'Activité de la Bodinière à Roëzé :

- les mardi et mercredi de 14h à 18h
- le vendredi de 14h à 17h30.

Afin d'assurer une équité de service et dans le but d'appliquer le principe pollueur-payeur, ces sacs supplémentaires sont payants, selon un tarif voté par les élus communautaires :

- rouleau supplémentaire de sacs de 30 litres : 25 €
- rouleau supplémentaire de sacs de 50 litres : 35 €

Ces tarifs correspondent aux coûts réels que représentent la collecte et l'élimination des volumes de déchets de ces sacs.

**Le meilleur moyen pour limiter vos dépenses, c'est de mieux trier vos déchets et de ne déposer dans vos sacs d'ordures ménagères que ce qui n'est pas triable et ce qui n'est pas compostable. Le tri est aussi un geste écologique et citoyen qui responsabilise chacun.**

Des composteurs pour vos restes de fruits et légumes, sont prêtés gracieusement par votre Communauté de communes, contre une simple caution.

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte ou parfois en point de regroupement dans les zones dispersées ou dans les lotissements où les manœuvres sont difficiles.

Seuls les sacs estampillés « Val de Sarthe » et au contenu conforme (sans verre, ni autre déchet recyclable) sont collectés. Si l'agent ramassant votre sac s'aperçoit d'une non-conformité, le sac sera laissé sur place avec un autocollant vous indiquant de retirer son contenu.

La collecte est effectuée tôt le mardi matin (sauf cas particuliers pour les habitations proches d'autres communes), par conséquent, les sacs « Val de Sarthe » doivent être sortis la veille au soir.

### Déchetterie communautaire de Roëzé sur Sarthe :

L'accès à la déchetterie (téléphone : 02.43.88.74.69) est réservé aux usagers habitant le Val de Sarthe, munis d'une vignette d'identification, aux horaires suivants :

- Lundi : 13h30 - 18h00
- Mardi : 10h00 - 12h00
- Mercredi : 10h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
- Jeudi : 9h00 - 12h00
- Vendredi : 10h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
- Samedi : 10h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Les derniers accès s'effectuent 10 minutes avant l'heure de fermeture définitive.

La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés.

### Rappel :

Les ordures ménagères ne sont pas acceptées à la déchetterie.

# INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

## US Roëzé-Voivres Football

Le club souhaite à tous les habitants de Roëzé une bonne reprise après la pause bienvenue de l'été.

La reprise de l'école de football se déroulera chaque mercredi de septembre de 14h à 15h30 au stade de Roëzé. Les jeunes souhaitant s'initier à la pratique peuvent venir faire un essai.

Cotisation 2020 - 2021 par catégories	
Catégorie U7 : Né(e) entre le 01/01/2014 et le 31/08/2015 Catégorie U9 : Né(e) entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013	90 €
Catégorie U11 : Né(e) entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011 Catégorie U13 : Né(e) entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009	110 €
Catégorie U15 : Né(e) entre le 01/01/2006 et le 31/12/2007 Catégorie U18 : Né(e) entre le 01/01/2003 et le 31/12/2005	130 €



Pour tous renseignements, envoyez un mail à l'adresse du club [secretariatsrv@gmail.com](mailto:secretariatsrv@gmail.com) ou contactez le Président Yannick Gloaguen au 06.32.70.57.40

## Tennis Club de l'ARCEL



Vous avez envie de jouer au tennis, que vous soyez débutants, joueurs occasionnels ou joueurs confirmés venez nous rejoindre ! Vous pouvez suivre des cours avec 2 moniteurs diplômés d'état à partir de Septembre. Vous pouvez faire de la compétition par équipe ou faire des tournois individuels. Vous pouvez simplement faire du jeu libre en réservant les terrains sur Internet.

Nous trouverons la formule qui vous convient.

### A retenir :

Créneaux de cours et d'entraînements enfants et adultes (sujet à ajustements à la rentrée) :

- mardi de 16h45 à 21h45
- mercredi de 15h à 21h
- samedi de 10h à 14h30
- jeudi de 19h à 21h : entraînement compétition adultes.

Possibilité toute l'année de faire un essai et d'intégrer un cours, n'hésitez pas à nous contacter. Possibilité également de prendre son adhésion tout au long de l'année.

Pour tous renseignements : [tcarccl.roeze@gmail.com](mailto:tcarccl.roeze@gmail.com)

Michaël Hatton (secrétaire) : 02.43.77.28.52

Xavier Mercat (président) : 06.13.49.33.29



## RoëZumba

Nouveaux horaires des cours hebdomadaires :

Trois cours Ados-Adultes (à partir du collège) :

Lundi : 18h45-19h45 (1<sup>er</sup> cours), 20h-21h (2<sup>e</sup> cours)

Mardi : 20h30-21h30

ZumbaKids (5-10 ans) : Mercredi : 17h30-18h30

### À retenir :

Trois samedis spéciaux « Halloween, Noël et Pâques » seront proposés pour accueillir tous les enfants qui le souhaitent, pour danser et s'amuser avec notre instructeur Véronique Provost (5 € de 11h à 12h30, avec collation offerte) : les parents sont invités à partager ce moment avec leurs enfants. Un gala de fin d'année sera organisé le 13 juin 2021.

Pour des infos complémentaires, vous pouvez contacter l'association par mail : [roezumba72@gmail.com](mailto:roezumba72@gmail.com)

# INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

## Basket Club Roëzéen

Malgré une saison écourtée, le Club prépare activement sa rentrée. Des séances d'essai gratuites sont proposées pour toutes les catégories d'âge et particulièrement pour notre école de Mini-Basket :

- U7 (2014-17), le samedi de 10h30 à 12h
- U9 (2012-2013), le samedi de 9h à 10h30
- U11F (2010-11), le mardi de 16h45 à 18h15
- U11M (2010-11), le jeudi de 16h45 à 18h15

A noter que notre club est inscrit à la « Carte passerelle sport scolaire / sport en club » et que nous reprendrons contact dès la rentrée avec les écoles du secteur pour activer notre partenariat via l'Opération Basket École.

Dans le cadre du « Retour au jeu » mené par la FFBB, le week-end du 5-6 Septembre sera l'occasion pour le club de vous ouvrir ses portes : découverte, renseignements, assemblée générale et matchs de gala.

Le BCROEZE remercie tous ses sponsors, licenciés et bénévoles pour leur confiance. N'hésitez pas à faire comme eux et à nous rejoindre.

Site internet : [bcroezeen.clubeo.com](http://bcroezeen.clubeo.com)

Facebook : Basket Club Roëzéen – BCR72

Instagram : [basket\\_club\\_roezeen](https://www.instagram.com/basket_club_roezeen)

Mail : [communication.bcroeze@gmail.com](mailto:communication.bcroeze@gmail.com)



## Danses de salon : Roëzé Convidanse

Les associations de danses de salon « Convidanse 72 » et « Roëzé Convidanse » ont le plaisir de vous inviter à leurs portes ouvertes pour la saison 2020/2021 qui auront lieu :

- les mercredis 9 et 16 septembre à Fillé-sur-Sarthe, à la Maison du Temps Libre à 19h30 pour le cours des Confirmés (N4) et à 21h00 pour le cours des Avancés (N3)
- les jeudis 10 et 17 septembre à Roëzé-sur-Sarthe, à la salle polyvalente à 19h30 pour le cours des Débutants (N1) et à 21h00 pour le cours des Intermédiaires (N2)

Nota : le 1<sup>er</sup> cours est gratuit

Cotisation saison 2020/2021 : 120 € / couple

Contact : Denis 06.13.21.96.84

## Généralités Mouvement

Pour information et en raison de la crise sanitaire actuelle, l'association Généralités Mouvement a décidé de suspendre ses après-midis « cartes », les jeudis jusqu'à la fin de l'année. Sont également annulés les concours de belote du 18 septembre et du 27 novembre 2020.

Pour l'instant, seuls les ateliers de généalogie auront lieu.

## Tennis de table de l'ARCEL



La section tennis de table de l'ARCEL est née en septembre 1989 à l'initiative de notre postier Jacky Letort et de ses voisins Michel Maffray et Guy Chevalier. L'activité à très vite conquis de nombreux jeunes et adultes de la commune. Parmi les lecteurs du journal communal, combien d'entre vous ou de vos enfants ont joué sur nos tables... Pratiqué à la salle polyvalente, nous avons pratiqué dans l'ancien bâtiment communal à côté de la mairie, puis au gymnase. Le club a compté plus de 35 licenciés au plus fort de son fonctionnement. Petit club, mais qui a formé de très bons joueurs qui évoluent encore au niveau national, mais ailleurs évidemment.

Bien que modeste notre club a toujours été reconnu et apprécié par les autres clubs. Nous avons accueilli tant les petits, dès 5 ans, que les grands jusqu'à plus de 70 ans (il n'y a pas d'âge pour renvoyer la petite balle).

Septembre 2020 aurait dû être une fête anniversaire, mais au lieu de cela les tables resteront rangées. Le ping-pong de Roëzé s'arrête. Le Coronavirus n'y est pour rien !

Personnellement, j'ai passé 30 ans dans le club à la fois joueur - entraîneur - arbitre - dirigeant, aujourd'hui seul pour gérer une section sportive, c'est compliqué !

Rien n'est définitif, le club dispose de matériels en quantité : 8 tables, 1 robot, des séparations, des balles, des raquettes, des maillots, rien ne manque pour s'amuser.

Pour que l'aventure continue, je m'adresse aux personnes qui veulent pratiquer et accueillir les jeunes, « Prenez la balle au rebond » n'attendez pas qu'elle tombe au sol, il sera trop tard. Si vous êtes passionnés, la structure existe, l'ARCEL assure l'administratif, ouvrez la porte et venez taper la balle !

Merci aux enfants de leur présence cette année : Romain, Baptiste, les 2 Mathis, Arthur, Ethan, Morgan, Nolwenn, Kurtis, aux 2 papas Dominique et Stéphane et enfin merci à Françoise pour son aide et son soutien pour l'encadrement des séances.

Nicolas Chevalier 06.75.28.42.48

Renseignements également : Claude Bouteiller 02.43.77.35.40



# VOS COMMERCES A ROËZÉ SUR SARTHE

## Boulangerie le Petit Brié

22 rue de la Mairie - Téléphone : 02.43.77.35.49  
Ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 6h45 à 13h30 et de 15h à 20h. Le dimanche de 7h à 14h  
Fermé le mercredi.

*Christine & Thierry Bidault, boulangers-pâtisseries : nous avons le plaisir de vous informer que le titre de « **Boulangier de France** » nous sera attribué. Par la même occasion, nous avons tenu à soutenir nos professionnels de santé de la maison de retraite de Roëzé en leur offrant des brioches pendant la covid-19 ainsi que des cookies et confiseries aux enfants des écoles.*

## Bar Tabac Presse La Parenthèse

5 place Isaac de la Roche - Téléphone : 02.43.77.35.17  
Ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 6h30 à 20h. Le dimanche de 8h à 12h30.  
Fermé le mercredi.

## Restaurant Aux Berges Sarthoises

20 rue de la Mairie - Téléphone : 02.43.77.35.21  
Ouvert le midi du lundi au vendredi. Possibilité de repas de familles, groupes le week-end sur réservation.

## Restaurant La Cabane

10 route du Mans - Téléphone : 02.43.52.78.06  
Ouvert le midi du lundi au vendredi de 12h à 14h.  
Ouvert le soir du mercredi au samedi de 19h15 à 21h.  
Ouvert le dimanche de 12h à 14h.  
Fermé les dimanche soir, lundi soir, mardi soir et samedi midi.

## Salon de coiffure Éphémère

13 place Isaac de la Roche - Téléphone : 02.43.77.47.34  
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30  
Ouvert le samedi de 8h30 à 15h  
Fermé le lundi toute la journée.

## Salon K@lyss Coiffure

17 bis route de Besne - Téléphone : 02.43.77.35.56  
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
Le samedi de 8h à 16h30  
Fermé le lundi toute la journée.

## Évasion Massage du Monde

10 bis route de Besne - Téléphone : 06.50.82.60.64  
Sur rendez-vous uniquement.

## Pharmacie Deroche

20 route de Besne - Téléphone : 02.43.77.39.99  
Ouvert le lundi de 14h à 20h, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 20h  
Ouvert le samedi de 9h à 13h.

## Le Marché de Beaufeu (produits Esprit Restauration)

Zone industrielle de Beaufeu - Téléphone : 02.43.39.59.69  
Ouvert du mercredi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h.

## La Maison.fr

Route du Mans - Z.I. de Beaufeu - Téléphone : 02.43.77.21.96  
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## L'Épicerie Gourmande

2 rue de la Rose - Téléphone : 02.43.52.94.21  
Ouvert les mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h30 et de 16h à 19h30. Ouvert le jeudi de 16h à 19h30  
Ouvert le samedi et le dimanche de 9h à 13h  
Fermé le lundi toute la journée et le jeudi matin.

## COMMERCES NON SÉDENTAIRES :

### Le Marché des Fraîcheurs et le boucher

Le lundi, parvis de la mairie à partir de 15h  
A noter que Rosy Lapin sera présente un lundi sur deux.

### Le Pizzaiolo

Le lundi soir, place Isaac de La Roche  
06.75.16.17.23

### Le poissonnier : la Marée de David

Le samedi de 17h à 19h, place de la mairie  
[lamareededavid@sfr.fr](mailto:lamareededavid@sfr.fr)

## Marché de Noël 2020 « LES ALLUMÉS DE ROËZÉ »

Cette année le Marché de Noël de Roëzé/Sarthe se déroulera rue de la Mairie. Tous nos commerçants ouvrent leur boutique à cette occasion, ainsi que la bibliothèque communale. Un certain nombre de surprises vous attendent... mais pour le moment, place aux préparatifs.

Nous vous proposons de venir déguisés, de fabriquer votre déguisement. De la lumière, beaucoup de lumières vous porterez, en chapeau, en ceinture, en chaussures... toute idée complètement allumée est bienvenue !



## DATES A RETENIR

Samedi 26 septembre :

- Matinée éco-citoyenne organisée par la commune (voir page 4)
- Après-midi : Fête du partage des Talents dans la cour de la Maison des associations, organisée par Se Nourrir Ensemble

Mercredi 11 novembre : cérémonie au monument commémoratif

Vendredi 27 et samedi 28 novembre : collecte nationale de la Banque Alimentaire

Samedi 5 décembre : cérémonie au monument commémoratif

Samedi 12 décembre : Marché de Noël dans la rue de la Mairie

Mercredi 16 décembre : séance cinéma du film de Claude Sautter « Le cygne des héros » à la salle polyvalente